

ARRÊTÉ N° 09 - SC/2025

Fixant la liste des correcteurs et/ou examinateurs associés de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Attaché Principal Territorial (Catégorie A) - Session 2025, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret N° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret N° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret N° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret N° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 1988 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial ;

Vu l'arrêté N° 15-SC/2024 portant liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le CDG 66 ;

Vu l'arrêté N° 21-SC/2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Attaché Principal Territorial (Catégorie A) - Session 2025, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté N° 22-SC/2024 portant mise à jour de l'arrêté N° 15-SC/2024 portant liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens 2024/2025 établie par le Président, après recueil des propositions des collectivités des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté N° 04-SC/2025 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'Attaché Principal Territorial (Catégorie A) - Session 2025, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté N° 08-SC/2025 fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Attaché Principal Territorial (Catégorie A) - Session 2025, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des correcteurs et/ou examinateurs de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Attaché Principal Territorial (Catégorie A) – Session 2025 est fixée comme suit :

- Monsieur Bernard DELHOUME – Directeur territorial - Retraité de la F.P.T.
- Madame Danielle BOUSQUET – Directrice Ressources Humaines
- Monsieur Frédéric JUANOLA – Directeur Général des Services
- Monsieur Jean-Luc FARRÉS – Directeur Ressources Humaines
- Madame Stéphanie MARTIN – Directrice Générale des Services
- Monsieur Jérôme TIXADOR – Directeur Général des Services
- Monsieur Marc PIPERNO – Directeur de CCAS

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20250402-09sc2025-AR
Date de réception préfecture : 02/04/2025

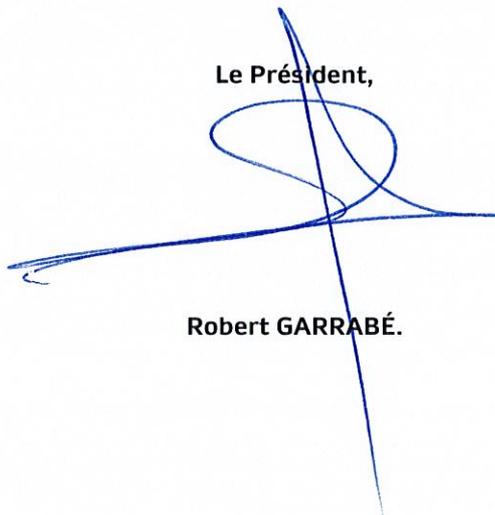
- Madame Eve DANNELS – Directrice Générale des Services
- Monsieur Jérémy SICRE – Directeur Général des Services
- Madame Lydia GARCIA-ROCHE – D.G.S. – Retraitée de la F.P.T.
- Monsieur Christophe DAYDE – Directeur Général des Services
- Madame Katherine GARCIA – Représentante du CNFPT
- Madame Agnès BLED – Directrice Ressources Humaines
- Madame Stéphanie JUSTAFRÉ – Directrice Générale des Services
- Monsieur Thierry MARILL – D.G.S. – Retraité de la F.P.T.
- Madame Jeanne PAYRE – D.G.S. – Retraitée de la F.P.T
- Madame Sophie THIMONNIER – Directrice financière
- Monsieur Henri ESTÈVE – Directeur Général des Services
- Madame Mathilde PUIGNAU-TEIXIDO – Directrice Générale des Services adjointe
- Monsieur Kamel BENALI – Responsable Unité IAE
- Monsieur Philippe PIQUET – Conseiller Municipal – Retraité de la F.P.T.
- Monsieur Jean-Claude TORRENS – Maire
- Monsieur Marc ADIVEZE – Maire
- Monsieur Guy DURAND – Membre de l’enseignement supérieur
- Monsieur Arnaud TRIPLET – Administrateur

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales, et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

Article 3 : Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

02 AVR. 2025
PERPIGNAN, le

Le Président,



Robert GARRABÉ.